

Présidence : Allemagne

961^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 18 novembre 2020 (par visioconférence)

Ouverture: 10 h 05

Clôture : 11 h 15

2. Présidente : Ambassadrice G. Braütigam

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de cette séance du FCS conduite durant la pandémie de Covid-19 conformément aux dispositions du document FSC.GAL/109/20.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/307/20) (FSC.DEL/307/20/Add.1), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/310/20), Royaume-Uni (FSC.DEL/309/20 OSCE+), Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (annexe 1), Lituanie.

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Contribution financière au projet intitulé « Faire face aux risques pour la sécurité et la sûreté posés par la possession illégale, l'utilisation abusive et le trafic illicite d'ALPC et de leurs munitions en Bosnie-Herzégovine »* : Allemagne (annexe 2), République tchèque, Bosnie-Herzégovine, Coordonnateur du FCS pour les projets d'assistance relatifs aux ALPC et aux SMC (Autriche)

- b) *Contribution financière au projet de bourses de l'OSCE pour la paix et la sécurité : France*
- c) *Réunion informelle sur la mise en œuvre des projets d'assistance sur les ALPC et les SMC dans l'espace de l'OSCE, tenue le 12 novembre 2020, et réunion sur les notes d'orientation pour les projets d'assistance, tenue le 17 novembre 2020 : Coordonnateur du FCS pour les projets d'assistance relatifs aux ALPC et aux SMC (Autriche)*

4. Prochaine séance :

Mercredi 25 novembre 2020, à 10 heures, par visioconférence



961^e séance plénière

Journal n° 967 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

Notre position concernant le conflit interne ukrainien reste inchangée. Nous pensons qu'il faut mettre pleinement en œuvre l'Ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, adopté le 12 février 2015, en instaurant un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Lougansk. La Fédération de Russie, en tant que médiateur aux côtés de l'OSCE, de la France et de l'Allemagne, est prête à faciliter le processus de toutes les manières possibles.

La semaine dernière, la Mission spéciale d'observation en Ukraine (MSO) a présenté, avec l'aide de la Présidence albanaise de l'OSCE, un rapport thématique sur les victimes civiles dans les régions de l'est de l'Ukraine touchées par le conflit. Je vous rappelle qu'un rapport sur le même sujet a été distribué en 2017 et qu'il indiquait que la plupart des décès étaient survenus dans des zones non contrôlées par le Gouvernement ukrainien. La situation n'a pas changé depuis. Le nombre de victimes civiles (657) enregistrées au cours des trois dernières années dans certaines zones des régions de Donetsk et Lougansk est presque 2,5 fois supérieur à celui qui a été comptabilisé dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Il convient de noter que les zones contrôlées par des entités non gouvernementales représentent 75 % des victimes des tirs d'armes légères et d'armes lourdes, c'est-à-dire des tirs de mortiers, d'obusiers, de roquettes à tirs multiples et de chars. Le nombre total de violations du cessez-le-feu au cours de la période considérée a dépassé le million.

Nous invitons maintenant nos estimés collègues à se souvenir que la délégation ukrainienne au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) a donné à plusieurs reprises des assurances selon lesquelles les forces armées ukrainiennes « ne faisaient que riposter », ce qui soulève la question légitime de savoir à qui ils ont riposté. En effet, contre qui se battent les « vaillants » militaires et forces de sécurité ukrainiens ? Il n'est pas nécessaire d'être un expert militaire pour comprendre que le bombardement intensif des zones résidentielles du Donbass mené par les forces armées ukrainiennes n'est pas uniquement motivé par la nécessité de neutraliser les tirs ennemis. Les données qui nous ont été présentées sont explicites et montrent clairement que les forces armées ukrainiennes, la Garde nationale et les « formations de volontaires » ciblent des civils que le Gouvernement ukrainien tente de punir parce qu'ils ont décidé de rejeter les résultats du coup d'État

anticonstitutionnel de 2014. Les médias qui couvrent Donetsk rapportent que le 11 novembre, l'armée ukrainienne a tiré des missiles antichars guidés en direction du village de Vesele et du terminal de l'aéroport de Donetsk. Nous espérons que les observateurs de la Mission rendront compte de ces faits dans leurs rapports hebdomadaires.

Par ailleurs, la délégation russe au FCS a présenté à plusieurs reprises des exposés contenant des statistiques semestrielles sur les victimes et les destructions dans le Donbass. Les données ont été produites en se fondant sur une analyse approfondie des rapports de la Mission spéciale d'observation. On ne peut que s'indigner de la façon dont les États participants occidentaux de l'OSCE ont choisi d'ignorer ces faits et continuent de remercier le Gouvernement ukrainien pour son approche « constructive » à l'égard du respect de ses engagements dans le cadre du processus de règlement pacifique et aussi pour la prétendue « retenue » dont il fait preuve dans le domaine militaire. Il est grand temps que nos partenaires cessent enfin de fermer les yeux sur les souffrances de la population civile du Donbass et que la France et l'Allemagne, en tant que médiateurs internationaux, s'engagent sur la voie d'un soutien impartial aux efforts visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit. Ces deux pays devraient demander à la partie ukrainienne d'adopter une attitude responsable à l'égard des tâches à accomplir pour parvenir à la paix dans le sud-est du pays et d'éviter de les assortir de conditions et de réserves.

Je ne cache pas que la population russe est étonnée que l'Europe n'émette aucune critique concernant la manière dont le Gouvernement ukrainien viole ouvertement ses obligations. Un exemple flagrant est le « Plan de mesures conjointes pour la mise en œuvre des accords de Minsk » proposé par la partie ukrainienne, qui est totalement en contradiction avec l'esprit et la lettre de l'Ensemble de mesures. L'absence de réaction des gouvernements français et allemand sur ce point ne peut être interprétée que comme une approbation de la démarche du Gouvernement ukrainien visant à saper les fondements du processus de règlement du conflit, qui a été entériné par la résolution 2202 du Conseil de sécurité de l'ONU. Si les Européens veulent vraiment la paix dans le Donbass, il est essentiel qu'ils abandonnent le principe du « deux poids, deux mesures » dans leurs politiques, et si l'Occident n'est pas intéressé par un règlement du conflit, il est temps qu'il fasse connaître explicitement sa position.

En tant que comédiateur du processus de paix, la Russie souligne que toute nouvelle prolongation de la violence armée dans l'est de l'Ukraine est inacceptable. Le Gouvernement ukrainien devrait immédiatement mettre fin à l'opération punitive menée contre la population civile du Donbass, retirer ses armes et les transférer vers les sites d'entreposage désignés, désarmer tous les groupes illégaux et retirer du territoire ukrainien du matériel militaire et des mercenaires étrangers. Le blocus socio-économique inhumain du Donbass devrait être levé et la région elle-même devrait se voir accorder d'urgence un statut spécial. Toutes les obligations incombant à l'Ukraine en vertu des accords de Minsk doivent être remplies. Les mesures politiques et les mesures de sécurité sont étroitement liées et devraient être mises en œuvre simultanément. Sans la résolution des questions politiques, il est impossible de parvenir à un règlement global de la crise en Ukraine. Nous soulignons que le Gouvernement ukrainien est directement responsable de la mise en œuvre concrète de tous les aspects de l'Ensemble de mesures de Minsk et des instructions agréées du sommet au « format Normandie » qui s'est tenu à Paris le 9 décembre 2019.

Madame la Présidente,

La crise qui perdure en Ukraine est le résultat du coup d'État de février 2014 qui a été orchestré, financé et organisé depuis l'étranger et a conduit à la confrontation armée dans le Donbass et à la souffrance de millions de civils ukrainiens. Depuis plus de six ans maintenant, les partenaires occidentaux du Gouvernement ukrainien n'ont pas vraiment cherché à promouvoir une véritable cessation des hostilités et un règlement politique de la crise. Ils ont plutôt formé l'armée ukrainienne à « l'art de la guerre ». Des spécialistes américains ont déjà formé 13 bataillons et trois brigades. Plus de 17 000 militaires des forces armées ukrainiennes ont été formés par des instructeurs britanniques (dans le cadre de l'opération Orbital). Une mission d'entraînement lituanienne contribue à la formation du personnel des forces d'opérations spéciales et des unités d'assaut mécanisées et aériennes, ainsi que des tireurs d'élite. Cette énumération pourrait se poursuivre encore longtemps.

Il est également de notoriété publique que l'armée ukrainienne utilise activement du matériel et des munitions militaires étrangers dans la zone d'opération des forces conjointes. La MSO signale régulièrement la présence de radars à batterie mobile AN/TPQ-36 fabriqués aux États-Unis et de véhicules blindés de transport de troupes « Saxon » de fabrication britannique près de la ligne de contact.

Nous tenons à rappeler que les États participants qui fournissent une assistance militaire sous quelque forme que ce soit à l'Ukraine soutiennent le « parti de la guerre » à Kiev et partagent avec l'armée ukrainienne la responsabilité des victimes civiles et des destructions dans le Donbass. Ces actions sont contraires à la lettre et à l'esprit du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, vont à l'encontre des principes de la CSCE régissant les transferts d'armes classiques et donnent également un coup de pouce au « parti de la guerre » à Kiev et à ses aspirations belligérantes concernant le Donbass.

Nous appelons nos partenaires internationaux et les « conseillers » extérieurs de l'Ukraine à cesser, enfin, de donner une idée fautive des véritables causes de la crise interne ukrainienne et, en vue de mettre rapidement fin à l'affrontement armé dans le Donbass, à exercer une influence maximale sur les dirigeants ukrainiens afin de les convaincre qu'il n'y a pas d'alternative à l'Ensemble de mesures de Minsk, comme cela a été déclaré lors du sommet au « format Normandie » tenu à Paris en décembre 2019.

En réponse aux allégations de la délégation ukrainienne concernant une entité constitutive de la Fédération de Russie, nous tenons à souligner ce qui suit. Premièrement, le statut de la Crimée n'est pas sujet à discussion. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer longuement sur cette question. Nos distingués collègues trouveront les déclarations pertinentes de notre part dans les journaux du FCS. Deuxièmement, la Russie est en droit de prendre toute mesure sur son propre territoire national pour renforcer ses capacités de défense. Le même droit peut être exercé par tous les États participants à l'intérieur de leurs frontières nationales.

Je vous remercie, Madame la Présidente. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/967
18 November 2020
Annex 2

FRENCH
Original: GERMAN

961^e séance plénière

Journal n° 967 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Madame la Présidente,
Excellences,
Distingués collègues,

J'ai le plaisir de pouvoir vous informer aujourd'hui que l'Allemagne a décidé d'appuyer le projet 2200469 intitulé « Faire face aux risques pour la sécurité et la sûreté posés par la possession illégale, l'utilisation abusive et le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions en Bosnie-Herzégovine ». Ce projet comprend quatre sous-projets au total et couvrira tous les aspects du contrôle des ALPC.

L'Allemagne reconnaît la grande importance du projet et verse 340 000 euros pour assurer sa mise en œuvre.

Nous sommes convaincus qu'en finançant de tels projets, nous contribuons à renforcer la sécurité de l'environnement de l'OSCE.

Nous serions ravis que d'autres États participants envisagent également de contribuer à son financement.

Madame la Présidente, je vous demande d'annexer cette déclaration au journal de ce jour.